

*André Lapidus**

En 1756, François Quesnay, chirurgien puis médecin consultant du roi de France, a soixante-deux ans. Les articles « Évidence » et « Fermier », par lesquels il entame sa collaboration à l'*Encyclopédie*, témoignent de son éloignement des questions médicales, sur lesquelles l'ouvrage dirigé par Diderot et d'Alembert le cite abondamment, au profit de préoccupations nouvelles, relatives au « gouvernement économique ». C'est le début d'une brève période, qui court jusqu'à la mort de Quesnay en 1774, où la Physiocratie aura été une école, analytiquement homogène et se retrouvant dans l'autorité de son inspirateur comme dans la glorification de son œuvre : « Les vrais économistes », devait écrire l'abbé Baudeau, qui ne doutait pas d'être l'un des leurs, « sont faciles à caractériser par un seul trait que tout le monde peut saisir. Ils reconnaissent un maître [le Docteur Quesnay], une doctrine [celle de la *Philosophie rurale* & de l'*Analyse économique*], des livres classiques [la *Physiocratie*], une formule [le *Tableau économique*], des termes techniques, précisément comme les antiques Lettrés de la Chine » (Observations économistes à M. l'Abbé de Condillac, 1776). Il fallait à Quesnay des apôtres : il sut se composer une garde rapprochée, dans laquelle entrèrent successivement Mirabeau (en 1757), Le Trosne et Dupont de Nemours (en 1763), Le Mercier de la Rivière (en 1764) et l'abbé Baudeau (en 1766). Il lui fallait une tribune : ce fut, à partir de 1765, le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, dirigé par Dupont ; puis, lorsque ce dernier fut congédié par les propriétaires un an plus tard en raison de l'orientation qu'il appliquait au *Journal*, ce furent les *Éphémérides du citoyen*, dirigées cette fois par Baudeau. Quesnay y intervenait à profusion, critiquant ses propres idées sous un pseudonyme, les défendant d'autant mieux sous un autre. Paris, la Cour, étaient séduits : un confiseur de la rue de Bussy avait pris pour enseigne « Á l'ami des maximes économiques de François Quesnay » et les marquises, dans les salons de Versailles, s'initiaient à la simulation économétrique

* PHARE, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne - 106-112, bd de l'Hôpital - 75647 Paris Cedex 13 - France. E-mail : lapidus@univ-paris1.fr .

en jouant avec les valeurs du *zigzag* – le « Tableau économique » ; plus gravement, c'est du vivant même de Quesnay que Dupont publiait, en 1767, un recueil de ses œuvres sous le titre de *Physiocratie*.

Ce titre était un néologisme, vraisemblablement dû à Quesnay lui-même. Pourtant, ce n'est qu'un siècle plus tard qu'il s'imposa pour désigner ceux qui se faisaient appeler « Économistes ». L'abandon d'un terme devenu générique serait anecdotique si le projet physiocratique s'était réduit à l'un quelconque des courants qui traversent, aujourd'hui encore, la science économique. Cependant, si la physiocratie conduit bien à l'énoncé de propositions auxquelles nous reconnâtrions aujourd'hui un caractère économique, ce dernier s'impose surtout dans la compréhension des relations sociales. À sa manière, la « science nouvelle », expression des Lumières françaises, participe donc du même mouvement qui animait aussi les Lumières écossaises en invitant à une représentation économique du social.

1. LA CONFRONTATION DES INTÉRÊTS

Ce sont les textes les plus marqués par l'ambition philosophique de Quesnay, comme les pages consacrées à la 'Liberté' dans l'édition de 1747 de l'*Essai physique sur l'æconomie animale*, l'article 'Évidence' en 1756, ou le 'Droit naturel' en 1765, qui laissent le mieux transparaître l'enjeu du projet physiocratique. À travers l'articulation entre une conception sensualiste de la connaissance et une théorie de l'ordre naturel où se lisent respectivement les influences de Condillac et de Malebranche, Quesnay développe une analyse originale de l'interaction sociale fondée sur la poursuite de l'intérêt individuel.

La base de l'analyse tient à l'opposition entre deux types d'usages de la raison : la simple raison d'un côté et la raison éclairée de l'autre. La première renvoie à la dimension animale de l'homme, la seconde à ce qui en fait un animal raisonnable. L'une et l'autre soutiennent une liberté. Mais pas la même liberté : seule, la raison éclairée supporte le libre-arbitre (la liberté morale, ou liberté d'intelligence, opposée à la prétendue liberté que constitue la liberté animale) et permet de connaître cet ordre naturel qui répond à la volonté de Dieu. La simple raison ne permet de distinguer que l'agréable et le désagréable. Ce sont ainsi deux mondes qui s'opposent dans deux registres de connaissance. La singularité de la perspective de Quesnay tient au rôle qu'il accorde aux intérêts individuels dans chacun de ces mondes. Lorsque l'individu est régi par la simple raison, c'est l'intérêt qui conduit sa volonté vers ce qui lui agrée et l'écarte

de ce qui lui désagrée. Et lorsque sa raison s'éclaire, c'est encore l'intérêt qui lui indique les choix conformes à l'ordre naturel.

L'intérêt joue ici le rôle d'un guide de la connaissance, suffisamment efficace pour que, dès l'article 'Hommes' (1757 ; initialement prévu pour l'*Encyclopédie*, ce texte ne fut publié qu'au début du XX^e siècle), Quesnay note qu'il ne saurait laisser « longtemps dans l'erreur » celui qui décide de l'affectation de son travail et de ses dépenses, si bien qu'il convenait de le laisser libre de la gérer. Pourtant, les décisions individuelles différeront, selon que la raison de leur auteur sera simple ou éclairée. Dans le premier cas, elles conduiront, au mieux, à l'extension d'un intérêt individuel aux membres de la catégorie sociale qui le partagent. Dans le second cas, elles seront conformes à un intérêt général qui résulte de l'interdépendance heureuse des intérêts individuels dans le cadre de l'ordre naturel. C'est en ce sens que la raison est éclairée : toujours guidée par la recherche de l'intérêt, elle permet, désormais, de saisir des interdépendances complexes. Le Mercier de la Rivière, en particulier, saura se faire l'avocat de cette réunion d'intérêts individuels à l'intérêt et à la volonté du souverain, qui forme ainsi « une harmonie, un ensemble que l'on peut regarder comme l'ouvrage d'une Divinité, et d'une Divinité bienfaisante, qui veut que la terre soit couverte d'hommes heureux » (*L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, 1767).

Dans des termes plus contemporains, le message physiocratique invite donc à reconnaître : i) que la poursuite de l'intérêt individuel est pareto-améliorante ; ii) que la poursuite par chacun de ce même intérêt, lorsque la raison est éclairée, conduit à un état de la société qui domine les autres états d'un point de vue paretien. Or, si la première proposition fait apparaître le caractère inefficace des restrictions à la liberté des activités économiques, la seconde justifie les politiques publiques visant à éclairer la raison, à travers soit la formation des agents, soit une activité tutélaire : le libéralisme économique se mêle ainsi, de façon cohérente, au despotisme éclairé. Dans un monde qui voit diverger les intérêts, gouvernés par la simple raison, des différentes classes qui composent la société d'Ancien Régime, Quesnay rend perceptible la possibilité de leur conciliation – la possibilité d'un monde conforme à l'ordre naturel, où les intérêts de chacun seront d'autant mieux satisfaits qu'ils seront soumis à l'intérêt général.

La divergence entre les intérêts des acteurs sociaux, lorsque ceux-ci restent gouvernés par la simple raison, constitue un thème important dans l'œuvre de Quesnay, en particulier au sein des premiers écrits économiques. C'est sous cet aspect que l'on peut comprendre l'analyse de la production agricole et de la formation des prix présentée dans l'article 'Grains', lui aussi rédigé pour l'*Encyclopédie* en 1757. Quesnay

y définissait alors le produit net comme la différence entre la 'valeur vénale' du blé et son 'prix fondamental' – c'est-à-dire, un coût de production excluant la rente payée aux propriétaires et l'impôt. À travers quelques données quantitatives concernant la relation entre le prix du blé et les quantités faisant l'objet d'une transaction, il présente comme un cas général une situation dans laquelle une baisse de production (liée, par exemple, à une mauvaise récolte) engendre une hausse de prix proportionnellement plus importante, de sorte que les recettes du fermier s'accroissent – ce qui revient à admettre que l'élasticité-prix de la demande de blé est, en valeur absolue, inférieure à un. Plutôt que les années de récolte abondante, où le prix du blé s'établit à 10 livres le setier, ce sont donc les années de mauvaise récolte, où le prix monte jusqu'à 30 livres le setier, qui semblent les plus favorables aux intérêts des fermiers. Au contraire, les propriétaires qui perçoivent une rente fixe ont intérêt à ce que le prix du blé reste modéré et les consommateurs ont intérêt à une production abondante. C'est cette divergence d'intérêts que traduit la formule bien connue de la XVIII^e Maxime de gouvernement : « *abondance et non valeur n'est pas richesse. Disette et cherté est misère* » ('Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole', 1767 ; Quesnay utilisait les mêmes termes dans l' 'Extrait des économies royales de M. de Sully', 1759). Le concept physiocratique de 'bon prix' exprime alors la possibilité de concilier des intérêts contradictoires. Cependant, l'idée d'un prix optimal (18 livres le setier de blé) qui assurerait une production et un produit net suffisants, n'obéit à aucun mécanisme économique spontané, aussi longtemps que la raison n'est pas éclairée. Quesnay explorera deux voies de résolution de ce problème, d'ordre pédagogique pour la première et institutionnel pour la seconde.

L'instruction de chacun dans les principes physiocratiques, au sein de chaque classe de la société, constitue la première voie de résolution : elle impose ainsi aux fermiers qui bénéficieraient d'un monopole local l' 'évidence' que leur intérêt *n'est pas* de réduire la production de blé. Toutefois, l'instruction ne suffit pas à empêcher que l'investissement agricole soit compromis par l'incertitude sur les récoltes futures et sur les prix qui en résultent. C'est alors une voie complémentaire qu'explore Quesnay, où la liberté revendiquée ne vaut que par l'efficacité qu'elle procure aux mécanismes incitatifs mis en œuvre : l'absence de contraintes pesant sur le commerce extérieur permet de compenser les bonnes et les mauvaises récoltes et, en assurant le fermier que son blé trouvera toujours un acheteur à 18 livres le setier, l'incite à en accroître la production. L'économie dans son ensemble se trouve ainsi placée dans la situation qu'appelle de ses vœux la conclusion de la XVIII^e Maxime de gouvernement : « *Abondance et cherté est opulence* ».

2. LE TABLEAU ÉCONOMIQUE

La pédagogie, comme les dispositifs incitatifs, font passer au premier plan cet ordre naturel dont la raison, une fois éclairée, se doit de reconnaître la conformité aux intérêts de chacun. Le *Tableau économique* et l'état d'abondance qu'il décrit en constituent la traduction dans le domaine économique, et l'enseignement physiocratique nous porte à croire à sa proche réalisation. Ce texte dont les éditions successives, de la fin 1758 jusqu'en 1767, sont autant de versions différentes, inaugure un mode de représentation, sous la forme d'un schéma fléché, des flux de dépenses et de recettes engendrés par l'activité économique des trois classes qui composent la société : la 'classe productive', la 'classe stérile' et la 'classe des propriétaires'. Les deux premières classes correspondent à une division bi-sectorielle de l'économie, opposant l'agriculture d'un côté, aux manufactures, au commerce et aux activités de service de l'autre, tandis que la troisième regroupe les propriétaires fonciers et le souverain, dont les revenus sont constitués de la rente payée par la classe productive. Ce mode de représentation répond à un double usage. Le premier, dans lequel on a, à juste titre, reconnu la préfiguration de mécanismes cumulatifs comme le multiplicateur keynésien, est présent dans les premières versions du *Tableau* (1758-1759), puis précisé dans la *Philosophie rurale* (1763). Il fait apparaître la reconstitution des avances comme la résultante d'un processus cumulatif de dépenses et de recettes engendrés par la dépense initiale de la rente, entre la classe productive et la classe stérile. Le second usage de ce schéma fléché se trouve dans l'*Analyse de la formule arithmétique du tableau économique* de 1766 (voir ci-dessous, figure 1). Sans s'attacher au détail des processus cumulatifs, il décrit une interdépendance entre les classes qui assure la stationnarité de l'économie. C'est ce second usage du *Tableau économique* que l'on envisagera ici.

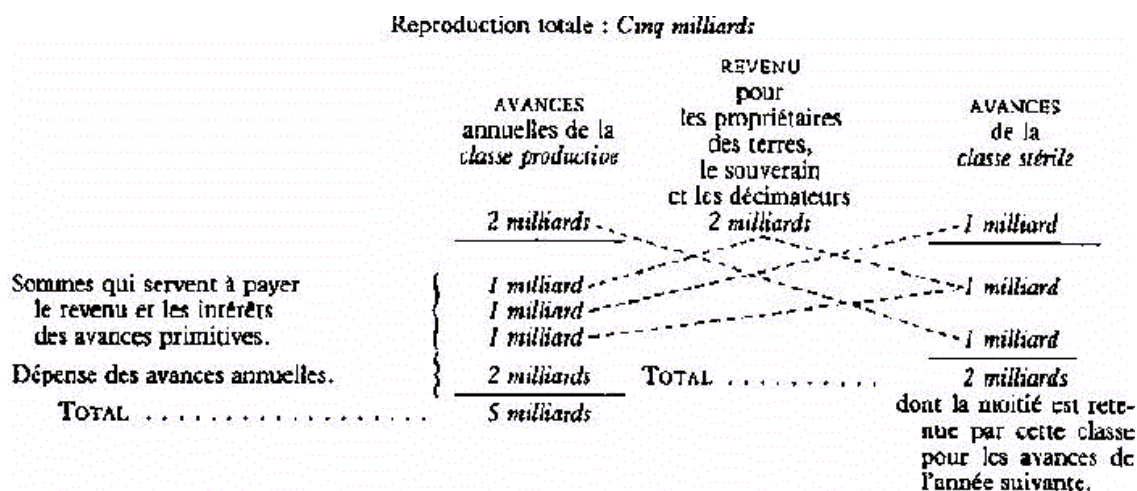


Figure 1 : Formule du Tableau Economique

Dès les années 1950, le *Tableau* commença à être interprété au moyen du formalisme des modèles linéaires de production, dans le sillage des travaux de Leontief sur la structure de l'économie américaine. En adoptant cette perspective, on peut considérer que le *Tableau* décrit une économie à deux secteurs – la classe productive et la classe stérile (voir ci-dessous, figure 2). Les consommations intermédiaires de la classe productive représentent ses 'avances annuelles' en produits agricoles (2 milliards de livres) et la 'reprise des avances primitives' en produits manufacturés (1 milliard, qui constitue l'amortissement du capital fixe). La somme des consommations intermédiaires de la classe productive constitue donc la 'valeur fondamentale' (3 milliards) d'une production totale dont Quesnay fixe la 'valeur vénale' à 5 milliards. La différence (2 milliards) constitue une valeur ajoutée affectée au paiement de la rente à la classe des propriétaires. Le traitement de la classe stérile est sensiblement différent. D'abord, Quesnay exclut que celle-ci dispose d'avances primitives, si bien que sa consommation intermédiaire en produits manufacturés est nulle. Ensuite, ses avances annuelles (1 milliard) ont un taux de rotation égal à 2, de sorte que la consommation intermédiaire en produits agricoles s'élève à 2 milliards. Enfin, la valeur fondamentale de 2 milliards qui en résulte doit être rapprochée de la valeur vénale identique des produits de la classe stérile : cette dernière présente une valeur ajoutée nulle.

	Classe productive	Classe stérile	Utilisation finale	Production totale
Produits agricoles	2	2	1	5
Produits manufacturés	1	0	1	2
Valeur ajoutée	2	0	2	
Production totale	5	2		

Figure 2 : Une représentation des interdépendances dans le Tableau économique de 1766

D'un côté, cette disparité de traitement entre la classe productive et la classe stérile recouvre les traits distinctifs sous lesquels Quesnay les dépeint. Elle illustre les thèses symétriques de la productivité exclusive de l'agriculture, qui crée une valeur nouvelle (sur laquelle est prélevé un impôt unique, neutre vis-à-vis de l'affectation du capital), et de la stérilité des manufactures et du commerce, qui transforment des valeurs sans en créer de nouvelles. Elle retrouve l'identité entre le produit net et le revenu net, même si ces derniers procèdent de la seule valeur ajoutée agricole. Elle permet de faire apparaître le rôle crucial imparté à la classe des propriétaires, bénéficiaire du revenu net, dont la structure de dépenses (2 milliards, partagés également entre les produits agricoles et les produits manufacturés), lorsqu'elle recouvre celle des valeurs des surplus de chaque type de produit, assure la reproduction de l'économie à l'identique.

Mais d'un autre côté, elle concentre sur elle l'appréciation critique que suscite, aujourd'hui encore, la contribution de Quesnay. Il est, en effet, aisé de faire apparaître le modèle dual prix-quantités sous-jacent à la description précédente. Or, on sait que les données quantifiées avec lesquelles Quesnay illustre son propos respectent une condition suffisante pour qu'une modification des prix des produits agricoles et manufacturés permette de réaliser n'importe quelle structure semi-positive de valeur ajoutée entre les classes – y compris, bien entendu, une situation où la totalité de la valeur ajoutée serait formée par la seule classe stérile. Cette possibilité justifie les critiques récurrentes adressées, depuis le XVIII^e siècle, à la thèse de la productivité exclusive de l'agriculture : celle-ci ne résulterait pas des propriétés techniques de la production, mais du caractère arbitraire des prix relatifs des produits agricoles en termes de produits manufacturés.

Il est pourtant difficile de se satisfaire de l'argument. En agissant sur les prix relatifs, la modification de la structure des valeurs ajoutées fait naître des conditions différenciées de rémunération des facteurs de production au sein de chaque activité. C'est ainsi que l'on peut imaginer un profit de l'artisan ou du marchand, constitué par la valeur ajoutée d'une classe qui ne serait plus stérile. Or, il est important de souligner qu'en dépit de la rhétorique parfois ambiguë à laquelle sacrifie l'auteur du *Tableau économique*, l'éventualité d'un profit dans les manufactures et le commerce n'est nullement exclue. Comme le profit du fermier, cependant, ou le salaire des travailleurs de l'agriculture ou des manufactures, celui-ci n'est pas pris en compte comme *revenu*, au niveau des valeurs ajoutées, mais comme *dépense*, à celui des consommations intermédiaires. La terre a ceci de particulier que le revenu qui lui est associé est séparé de sa dépense. C'est cette séparation qui fait exister économiquement la classe des propriétaires et fonde sa responsabilité dans la reproduction de l'ordre naturel. La thèse de la productivité exclusive de l'agriculture ne revêt donc aucun caractère arbitraire : elle exprime une intention théorique, visant à mettre en évidence les conséquences du comportement de la classe des propriétaires en matière de dépenses, selon la manière dont celles-ci se répartissent entre produits agricoles et produits manufacturés. Sans doute est-il possible de se dispenser de cette intention (ce qui reviendrait à faire abstraction des propriétaires en incorporant leurs dépenses aux consommations intermédiaires de la classe productive) ou, au contraire, de l'élargir à d'autres facteurs de production (qui se partageraient alors la valeur ajoutée formée, cette fois, dans l'agriculture et les manufactures) : ceci ne la disqualifie pas pour autant, en l'état où Quesnay nous l'a léguée.

Il reste que la tonalité agronomique du message physiocratique a durablement hypothéqué son influence. Si bien que, face à l'économie classique britannique, la physiocratie semble vouée à n'occuper qu'une place secondaire. En restituer l'importance conduit alors à rappeler qu'au XVIII^e siècle, l'œuvre fondatrice d'Adam Smith ne constitue pas la seule occurrence d'une lecture économique des relations sociales. Et de ce point de vue, la contribution de Quesnay et de ses disciples n'est nullement secondaire.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

ŒUVRES DE FRANÇOIS QUESNAY :

François Quesnay et la physiocratie, édité par l'INED, Paris, Institut National d'Études Démographiques, 2 tomes, 1958.

François Quesnay, *Tableau économique des physiocrates*, édité par M. Lutfalla, Paris, Calmann-Lévy, 1969.

François Quesnay, *Physiocratie*, édité par J. Cartelier, Paris, Flammarion, 1991.

François Quesnay, *Œuvres économiques complètes et autres textes*, L. Charles, C. Théré, J. C. Perrot (éd.), Paris, Institut National d'Études Démographiques, 2 tomes, 2006

RÉFÉRENCES SECONDAIRES :

Delmas B., Demals T. et Steiner P. (éds), *La Diffusion internationale de la physiocratie*, Grenoble, PUG, 1995.

Hecht J., La Vie de François Quesnay, in *François Quesnay et la physiocratie*, 1958, *op. cit.*, tome 1.

Larrère C., *L'Invention de l'économie au XVIII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

Meek R. *The Economics of Physiocracy*, Londres, Allen and Unwin, 1962.

Perrot J.-C., *Une histoire intellectuelle de l'économie politique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1992.

Steiner P., *La « Science nouvelle » de l'économie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.

Vaggi G., *The Economics of François Quesnay*, Londres, Macmillan, 1987.

Weulersse G., *Le Mouvement physiocratique en France de 1756 à 1770*, Paris, Alcan, 2 vol., 1910.